

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20241007-001

du 07 octobre 2024

n°001

page 1/3

EXTRAIT:**GRAND  
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (15) : M. ABELIN, M. COLIN, M. PEROCHON, M. DROIN, M. MATTARD, Mme BOURAT, M. JUGE, Mme LAVRARD, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. TARTARIN.POUVOIRS (5) : Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD  
M. PREHER donne pouvoir à Mme BRAUD  
M. CIBERT donne pouvoir à M. BONNARD  
Mme MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU  
M. BAUDIN donne pouvoir à M. ABELINEXCUSES (6) : M. PICHON, M. MICHAUD, Mme DE COURREGES, M. CHAINE, Mme GODET, M. MEUNIER

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

**RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN****OBJET : Versement des fonds de concours aux communes - année 2024 - 2ème session**

*Le Pacte financier et fiscal, adopté par la délibération n°5 du conseil communautaire du 5 juillet 2021, affirme la volonté de Grand Châtellerault d'aider ses communes membres au travers des dispositifs de fonds de concours.*

*Le nouveau règlement des fonds de concours pour l'année 2024 et 2025 a été adopté par la délibération n°6 du bureau communautaire du 4 mars 2024 et la mise à jour d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) a été adoptée par la délibération n°9 du conseil communautaire du 4 avril 2024.*

*Les communes ont transmis pour 2024 de nouvelles demandes de fonds de concours dans le respect des dates indiquées dans le règlement des fonds de concours.*

*Les élus, en séance de travail du 22 mai 2024, pour la 1ère session d'instruction, ayant rendu un avis favorable, le dossier est maintenant présenté au bureau communautaire pour délibération.*

\* \* \* \* \*

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-28-2,

**VU** le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies-C, 2ème alinéa VI,

**VU** l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°5 du conseil communautaire du 5 juillet 2021 approuvant le pacte financier et fiscal 2021-2026,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT****Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20241007-001****du 07 octobre 2024****n°001****page 2/3**

**VU** la délibération n°6 du bureau communautaire du 4 mars 2024 approuvant le règlement des fonds de concours pour l'année 2024 et 2025,

**VU** la délibération n°9 du conseil communautaire du 4 avril 2024 approuvant l'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP),

**VU** les décisions du COPIL « Fonds de concours » du 10 septembre 2024,

**CONSIDÉRANT** un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de l'agglomération,

**CONSIDÉRANT** les demandes des communes suivantes :

Communes	Objet de la demande	Montant des travaux HT	Taux	Montant de subvention demandée
ANTRAN	Cheminement doux dans le centre bourg d'Antran	32 687,91 €	48,96 %	16 004,44 €
COLOMBIERS	Remplacement éclairage et chauffage de la salle des fêtes	9 032,44 €	50,00 %	4 516,22 €
COUSSAY-LES-BOIS	Agrandissement et aménagement du cimetière	30 054,85 €	35,00 %	10 519,20 €
COUSSAY-LES-BOIS	Remplacement des luminaires (éclairage public) énergivores par des lanternes LED	118 518,55 €	10,00 %	11 851,85 €
DANGE-SAINT-ROMAIN	Rénovation et isolation de la toiture de l'école Pergaud (partie centrale et Nord)	95 968,15 €	28,50 %	27 355,65 €
LA ROCHE-POSAY	Aménagement et sécurisation de la route de Vicq, de l'Avenue Deloffre et voie verte – surcoût de la tranche 1-	287 702,66 €	7,02 %	20 209,00 €
LEUGNY	Rénovation et aménagement d'une maison des associations	50 000,00 €	17,53 %	8 764,01 €
MAIRE	Réhabilitation et agrandissement de la mairie suite à reprise du logement communal	73 042,15 €	10,32 %	7 537,68 €
MONDION	Aménagement et sécurisation du carrefour rue Saint-Denis	25 042,00 €	12,00 %	3 004,10 €
NAINTRE	Création d'une piste cyclable - Avenue Jules Ferry -	104 166,67 €	36,47 %	37 993,61 €
SAINT-CHRISTOPHE	Travaux d'enfouissement des réseaux télécom et électriques du centre – bourg	149 839,05 €	5,74 %	8 599,14 €
SAINT-GENEST-D'AMBIERE	Rénovation énergétique de l'école primaire Les capucines – phase 1-	229 615,00 €	8,35 %	19 170,00 €
SENILLE-SAINT-SAUVEUR	Travaux de réhabilitation de la salle de l'étoile	83 353,78 €	37,23 %	31 028,64 €
USSEAU	Travaux de réhabilitation de la toiture de l'église	70 000,00 €	15,90 %	11 133,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 359 023,21 €</b>		<b>217 686,54 €</b>

**CONSIDÉRANT** que les montants cumulés des aides sollicitées, s'élevant à **217 686,54 euros** sur cette 2ème session d'instruction, sont conformes à l'AP/CP,

**CONSIDÉRANT** que ces demandes, conformes au pacte financier et fiscal et au règlement des fonds de concours, ont été étudiées en réunion de travail le 10 septembre 2024,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20241007-001**

**du 07 octobre 2024**

**n°001**

**page 3/3**

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder aux communes les fonds de concours sollicités conformément au tableau présenté ci-dessus, sous réserve de la réalisation des travaux et du respect du règlement des fonds de concours,
- d'affecter les crédits nécessaires au versement des subventions attribuées.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
Le directeur adjoint des affaires juridiques et  
institutionnelles,  
Alexis ROUSSEAU**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

